



START' EXPAT

VOTRE ASSURANCE SANTÉ SUR-MESURE
POUR VOTRE SÉJOUR TEMPORAIRE À L'ÉTRANGER

QUI SOMMES-NOUS?



Depuis plus de 40 ans, MSH International conçoit et gère des solutions d'assurance santé internationale pour toutes les personnes en situation de mobilité :

- expatriés salariés
- indépendants,
- jeunes adultes en séjours à l'étranger (stages, études, PVT),
- seniors actifs...

Notre vocation est d'apporter des solutions à tous les expatriés dans le monde entier en termes de couvertures santé, assistance médicale/rapatriement, responsabilité civile et prévoyance.

Spécialiste de l'assurance santé internationale, MSH International met tout en oeuvre pour être **votre véritable partenaire santé** de proximité à l'étranger.

CHIFFRES CLÉS



+ 400 000 assurés



+ de 40 langues parlées
+ de 60 nationalités



Certification
ISO 9001



Disponible
24h/24, 7j/7



Réseau médical :
+ d'1 million de prestataire de santé



4 centres support clients
Paris, Toronto, Dubaï, Shanghai



2 000
entreprises couvertes



92%
d'assurés satisfaits

VOTRE PROFIL

- Vous avez entre 16 et 65 ans.
- Vous partez à l'étranger pour une durée minimale d'un mois et jusqu'à 12 mois.
- Vous partez pour réaliser un **voyage touristique**, un **stage**, des **études**, une **mission**, un **permis vacance travail (PVT)** ou pour toute autre raison personnelle ou professionnelle.

Vous partez vivre à l'étranger pour une durée de 1 à 12 mois : c'est beaucoup de changements, que ce soit pour un voyage touristique ou professionnel, un stage, des études, ou encore un permis vacances-travail (PVT). Déménagements, papiers... et **couverture santé** !

Pour éviter de mauvaises surprises et bénéficier d'une protection dans le monde entier, nous vous proposons avec l'assurance Start'Expat une couverture complète



L'HOSPITALISATION



LES FRAIS MÉDICAUX



L'ASSISTANCE /
RAPATRIEMENT



L'ASSURANCE REVENUS
(LA PRÉVOYANCE)



LES RESPONSABILITÉS CIVILES
VIE PRIVÉE ET LOCATIVE



L'ASSURANCE PERTE
ET VOL DE BAGAGES

Il ne vous reste plus qu'à choisir votre zone d'expatriation :



BON À SAVOIR

- L'assurance Start'Expat ne peut être souscrite qu'à titre individuel : si vous partez en couple, merci de faire deux adhésions séparées.
- Si vous partez en famille avec des enfants, contactez nos conseillers qui vous orienteront vers les solutions adaptées: [First'Expat+ et Relais'Expat+ \(offre en complément de la CFE, Caisse des Français de l'Etranger\)](#).

VOS GARANTIES

EN DÉTAIL



GARANTIES SANTÉ

Nous prenons en charge vos frais médicaux et hospitaliers jusqu'à 250 000 € pour votre séjour. En cas de maladie inopinée¹ ou d'accident², vous êtes remboursé selon les conditions suivantes :

Hospitalisation médicale ou chirurgicale :

- Frais de séjour
- Actes médicaux
- Consultations
- Examens, analyses, médicaments
- Frais de transport en ambulance liés à une hospitalisation prise en charge

100% des frais réels

Chambre semi-privée

100% des frais réels
(jusqu'à 100 € par jour)

Consultations de médecins généralistes et spécialistes (sauf dentistes)

100% des frais réels
(jusqu'à 80 € par acte au-delà de 2 visites)

Pharmacie

100% des frais réels (jusqu'à 3 000 €)

Frais d'analyses et de travaux de laboratoire, actes de radiologie, imagerie médicale (I.R.M.) et scanners, analyses, auxiliaires médicaux

100% des frais réels

Soins dentaires occasionnés par un accident ou par une urgence dentaire³ (non-consécutifs à un mauvais état préalable de la dentition ou des gencives)

100% des frais réels (jusqu'à 350 €)

Prothèses dentaires et autres prothèses (suite à accident caractérisé uniquement)

100% des frais réels (jusqu'à 200 €)

Optique : verres et monture (suite à accident caractérisé uniquement)

100% des frais réels (jusqu'à 150 €)



GARANTIES PRÉVOYANCE

Parce qu'un accident ou une maladie soudaine peut générer plus que des frais de santé, vous bénéficiez, en cas de :

Décès

Un capital de 10 000 €

Infirmité Permanente Totale

Un capital pouvant atteindre 50 000 €



GARANTIES RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

Plafond global de la garantie
Franchise

4 000 000 € (par évènement)
80 € (par évènement)

Dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis

4 000 000 € (par évènement)

Dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis

450 000 € (par évènement)

Dommages au matériel confié dans le cadre d'un stage

12 000 € (par évènement)

RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE À L'ÉTRANGER

Plafond global de la garantie
Franchise

100 000 € (par évènement)
80 € (par évènement)

DÉFINITIONS

1. Maladie inopinée: toute altération de santé médicalement constatée soudaine et imprévisible nécessitant une intervention chirurgicale ou un traitement médical ne pouvant attendre le retour ou le rapatriement dans le pays de résidence.
2. Accident: atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'adhérent et provenant exclusivement de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure (entorse, fracture...).
3. Urgence dentaire: toute atteinte infectieuse des racines dont l'absence de traitement sous 48 heures est susceptible d'entraîner des complications. Notre remboursement intervient après l'étude du rapport médical ou dentaire fourni par l'assuré.

VOS GARANTIES

EN DÉTAIL



GARANTIES ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT & RETOUR AU DOMICILE APRÈS RAPATRIEMENT

Assistance et rapatriement : information médicale et recommandations d'urgence, contact médical, organisation et prise en charge du bénéficiaire, transport vers un établissement de soins à proximité ou rapatriement vers le pays d'origine	100% des frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
Prolongation de séjour de l'Assuré ou d'un accompagnant bénéficiaire	Hôtel : 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours	Billet A/R + 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Retour sur le lieu de résidence après un rapatriement dans le pays d'origine	Billet retour
Retour anticipé en cas d'hospitalisation de plus de 10 jours d'un membre de la famille	Billet A/R (max 1 / an / assuré)
Second avis médical	Aide à l'organisation
Assistance au retour au domicile après rapatriement (en France uniquement) : - Garde d'enfants - Aide-ménagère - Garde des animaux de compagnie (chiens/chats) - Confort hospitaliser : location de télévision	Voir conditions générales 10 heures Transport + hébergement : 155 € 80 €

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS

Rapatriement du corps dans le pays d'origine	100% des frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
Frais de cercueil ou d'urne	2 000 €
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet A/R
Reconnaissance de corps et formalités de décès par des proches	2 billets A/R + 150 € / pers. / nuit (max. 2 nuits)

ASSISTANCE VOYAGE

Avance d'une caution pénale	15 000 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	3 000 €
Frais de recherche et de secours en mer, en montagne et dans le désert	15 000 €
Retour anticipé en cas de sinistre dans le lieu de résidence	Billet retour
Retour anticipé / transport en zone sécurisée en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	Billet retour ou billet A/R en zone sécurisée
Envoi de médicaments introuvables sur place, de dossiers ou de messages urgents...	Organisation & frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	- Informations démarches administratives - Avance de fonds jusqu'à 2 300 € - Prolongation de séjour : 150 € / nuit (max. 1 500 €)
Incident de voyage : retard aérien entraînant une rupture de correspondance, pour des raisons techniques ou atmosphériques	Versement d'une indemnité forfaitaire de 300 €
Soutien psychologique : - En cas d'accident, agression ou tentative d'agression, décès d'un membre de la famille, attentat ou catastrophe naturelle - En cas d'agression de l'assuré avec dommages corporels - En cas de décès de l'assuré : consultations pour les ayants droit ou l'accompagnant	3 entretiens téléphoniques Consultation : 1 500 € Consultations 3 000 € / évènement
Accès à l'e-coffre-fort d'Europ Assistance « 1 2 3 classez » pendant votre contrat	Adhésion gratuite au site



GARANTIES BAGAGES

Pour les bagages dont vous êtes propriétaires

Assurance vol, destruction totale ou partielle et perte de bagages pendant l'acheminement	2 000 € (franchise de 25 € / valise) limité à 50% pour les objets précieux
Indemnité de retard de livraison de bagages à l'aéroport (>24h)	300 €
Frais de reconstitution de documents d'identité	150 €

VOTRE TARIF 2020

Les tarifs ci-dessous sont valables jusqu'au 31/12/2020

Dans le cas où vous partiriez en PVT au Canada, il vous est possible de souscrire pour une durée de 24 mois.

ZONE A : Monde entier hors USA

PRIX PAR PERSONNE ET PAR SÉJOUR	1 MOIS	2 MOIS	3 MOIS	4 MOIS	5 MOIS	6 MOIS	7 MOIS	8 MOIS	9 MOIS	10 MOIS	11 MOIS	12 MOIS
16-30 ans	70 €	116 €	151 €	198 €	249 €	289 €	339 €	389 €	433 €	466 €	497 €	529 €
31-40 ans	130 €	256 €	379 €	502 €	625 €	748 €	868 €	989 €	1110 €	1240 €	1367 €	1495 €
41-50 ans	171 €	339 €	503 €	665 €	854 €	992 €	1153 €	1316 €	1476 €	1646 €	1813 €	1890 €
51-60 ans	257 €	512 €	763 €	1010 €	1258 €	1507 €	1753 €	2002 €	1148 €	2506 €	2764 €	3021 €
61-65 ans	335 €	667 €	995 €	1317 €	1642 €	1968 €	2291 €	2614 €	2936 €	3275 €	3612 €	3950 €

ZONE B : Monde entier y compris USA

PRIX PAR PERSONNE ET PAR SÉJOUR	1 MOIS	2 MOIS	3 MOIS	4 MOIS	5 MOIS	6 MOIS	7 MOIS	8 MOIS	9 MOIS	10 MOIS	11 MOIS	12 MOIS
16-30 ans	108 €	174 €	219 €	289 €	362 €	431 €	505 €	578 €	641 €	692 €	744 €	792 €
31-40 ans	175 €	349 €	519 €	686 €	858 €	1028 €	1197 €	1366 €	1532 €	1715	1894 €	2075 €
41-50 ans	247 €	491 €	732 €	969 €	1208 €	1449 €	1686 €	1925 €	2162 €	2411 €	2660 €	2075 €
51-60 ans	429 €	794 €	1187 €	1575 €	1963 €	2354 €	2743 €	3131 €	3519 €	3827 €	4335 €	4742 €
61-65 ans	522 €	1041 €	1555 €	2064 €	2575 €	3088 €	3598 €	4107 €	4618 €	5154 €	5689 €	6226 €

LE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS

Merci de joindre à votre dossier :

- un chèque à l'ordre de l'ASFE,
- ou l'autorisation de débit de carte bancaire complétée et signée correspondant au montant total de votre cotisation pour la durée souscrite.

Adressez votre demande d'adhésion complète à :

ASFE, Service Adhésions
23 allées de l'Europe
92 587 Clichy CEDEX
FRANCE

NOS SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER



Bénéficiez du réseau médical MSH

Trouver un hôpital agréé par MSH

Fiche santé pays et contenus de prévention

Contactez-nous 24h/24, 7j/7

Prise en charge en cas d'hospitalisation

Second avis médical auprès de nos médecins et infirmier.e.s conseil

Gérez votre compte en ligne

L'app MSH et l'espace en ligne permettent de :

Envoyer vos demandes de remboursement avec les photos de vos justificatifs

Consulter vos demandes de remboursement

Géolocaliser les professionnels de santé de notre réseau médical

Obtenir votre attestation d'assurance ou votre carte d'assuré



NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Toute personne de plus de 16 ans et de moins de 66 ans souhaitant bénéficier d'une assurance santé lors de son déplacement à l'étranger, quel que soit son statut (voyageur, étudiant, PVT, en mission, stagiaire...).

PUIS-JE SOUSCRIRE DE L'ÉTRANGER ?

Aucun problème, vous pouvez souscrire directement sur notre site www.msh-intl.com où que vous soyez à l'exception des USA (nous contacter dans ce cas),

DOIS-JE FAIRE L'AVANCE DE FRAIS ?

Non, en cas d'hospitalisation ou de soins supérieurs à 400€. Il y a une prise en charge directe auprès de l'hôpital ou de l'établissement. Pour les soins externes (consultations, pharmacie...): oui, et vous nous adressez vos factures et justificatifs pour un remboursement dans les 72h.

SERAI-JE COUVERT IMMEDIATEMENT ?

Oui, il n'existe aucun délai d'attente et votre contrat peut prendre effet dès le lendemain de votre adhésion en ligne ou à réception de votre demande par courrier, ou bien à une date ultérieure que vous aurez déterminée à l'adhésion (dans la limite de 4 mois, ce qui correspond à la validité de votre questionnaire médical).

START'EXPAT EST UNE ASSURANCE COMPLÈTE OU BIEN COMPLÉMENTAIRE ?

Il s'agit d'une assurance complète, qui intervient dès le 1^{er} euro et sans franchise, à 100% des frais réels en cas d'hospitalisation et de frais de santé inopinés ([voir « Vos garanties en détail »](#)).

QUEL CONSEILS AVANT DE PARTIR ?

Réalisez un bilan de santé (mise à jour des vaccins et examen dentaire en priorité). Munissez-vous d'une trousse médicale avec les principaux produits pharmaceutiques de la vie courante, et vos prescriptions en cours si besoin. Surtout, n'oubliez pas de communiquer votre numéro de police d'assurance et nos coordonnées à un ami et/ou à votre famille, ainsi que votre adresse et numéro de téléphone sur place.

RECEVRAI-JE DES DOCUMENTS UNE FOIS MON ADHÉSION RÉALISÉE ?

Bien sûr. Nous vous enverrons un « Welcome Package » par e-mail incluant un certificat d'adhésion comportant votre identifiant vous donnant accès à votre espace assuré, véritable sésame pour toute prise en charge hospitalière, l'ensemble des conditions générales de votre contrat et un guide de l'adhérent vous indiquant l'ensemble des démarches à suivre pendant toute la durée du contrat.

ASFE, Association of Services For Expatriates, créée en 1992, est une association de loi 1901.

Sa vocation est d'apporter des solutions à tous les expatriés dans le monde entier en matière de couverture santé, prévoyance, assistance médicale / rapatriement, et responsabilité civile.

MSH International, concepteur et gestionnaire des contrats ASFE, est l'un des leaders mondiaux de la protection sociale internationale, avec plus de 400 000 personnes couvertes en situation de mobilité internationale à travers le monde. MSH INTERNATIONAL met à votre service une équipe dédiée, disponible pour vous accompagner et vous conseiller au quotidien.

VOS CONTACTS

Pour de plus amples informations ou pour souscrire, vous pouvez nous contacter via les coordonnées suivantes :

- Tél. : +33 (0)1 44 20 48 77
- E-mail : contact@asfe-expat.com
- Site web : www.msh-intl.com
- Facebook : MSH International